

Responsable UE
Nico Broers

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Laurence Bourgeois

Contact

service.etudiants@saint-luc.be
+32 4 341 81 33

Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle
14 crédits • 280 points • 240 heures

Prérequis : 4PA10 Atelier de l'option

Corequis : 5CR1P Atelier de l'option•5CR11 Mémoire•5CR20 Matériaux nouveaux•5CR27 Chimie•5CRP2 Tito

Activités d'apprentissage

C5600 - Conservation, restauration des oeuvres d'art - atelier (c&p)

4 crédits • 80 points • 60 heures • Broers Nico

C56AP - Conservation, restauration des oeuvres d'art - atelier finalité - a

10 crédits • 200 points • 180 heures • Verheyden Olivier

Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de :

- Prendre en charge intégralement et en toute autonomie un traitement de conservation-restauration
- Synthétiser un ensemble de données pratiques et théoriques avec un point de vue critique afin de servir sa recherche personnelle
- Produire divers documents afin de communiquer ses résultats de recherche de manière scientifique et argumentée
- Chercher des solutions dans des domaines technologiques divers et de les adapter à sa problématique
- S'intégrer dans une équipe pour effectuer un travail ou une recherche collective

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les années ne menant pas à un grade, le jury artistique est un jury interne, pour les années menant à un grade (3ème bachelier/ dernière année de master), le jury est externe. Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 de notre référentiel interne.

- Conservation, restauration des oeuvres d'art - atelier (c&p)

Broers Nico

Objectifs

- Intérioriser la déontologie de la profession qui consiste à respecter le caractère originel du bien culturel ainsi que sa signification artistique, esthétique, historique, documentaire, sociale, spirituelle et religieuse.
- Développé les facultés d'observation, acquérir des outils de diagnostic et être ainsi à même d'évaluer des problèmes de détérioration et de conservation d'objets culturels.
- Faire preuve de sens critique, de rigueur, de réflexion structurée, mais aussi d'initiative et de jugement personnel.
- Développer et utiliser des mesures préventives à la détérioration des objets d'art en faisant preuve de connaissances approfondies des matériaux utilisés par les artistes.
- Mettre en œuvre les enseignements de la science et situer des objets culturels dans l'histoire de l'art.
- Prévoir les risques et dangers entourant la pratique professionnelle et de les minimiser.

Contenu

Projet de conservation-restauration.

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

Le cours pratique est étroitement lié aux projets de l'étudiant et le suivi sera donc individuel. Des tables rondes vont permettre aux étudiants de partager leurs expériences et de s'enrichir de celle des autres étudiants.

Mode d'évaluation pratiqué

Evaluation continue.

Elle rend compte des capacités de l'étudiant à intégrer les connaissances théoriques dispensées aux acquis antérieurs et à les mettre en œuvre de façon critique dans des situations concrètes liées à la pratique.

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours

- Conservation, restauration des oeuvres d'art - atelier finalité - a Verheyden Olivier

Objectifs

L'objectif est d'amener l'étudiant à exploiter toutes les ressources extérieures (articles, ouvrages, auditions de conférences et d'ateliers spécifiques, acquis de stages) ainsi que ses propres prérequis pour apporter des solutions pertinentes à des problèmes spécifiques et ce dans une progression émancipatrice.

Contenu

Le support de cour est la « main courante » qui reste continuellement à proximité de l'objet/œuvre d'art et dans lequel sont consignées toutes les interventions, produits, matériaux, observations, réflexions, hypothèses de travail, projets etc. Cette main courante donne lieu, au terme de l'année académique au dossier qui conformément aux règles déontologiques doivent accompagner l'œuvre en tant que « témoin » des interventions menées. Ce document sert à la soutenance orale du travail et est remis aux propriétaires de l'œuvre au terme de la restauration.

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

Pour une part, l'atelier est dirigé et encadré par le professeur qui guide, accompagne l'étudiant dans son approche générale de l'œuvre en englobant toutes les problématiques telle que l'organisation du temps, de la sécurité, de l'anticipation des interventions. Le professeur veille au respect des procédures, au développement d'orientation et à la structuration des recherches individuelles liées aux spécificités de l'objet/œuvre d'art. L'encadrement est individualisé si l'étudiant est seul responsable d'une œuvre. Si plusieurs étudiants travaillent sur une même œuvre, le professeur veille à une répartition équitable des charges, recherches et interventions et veille à la fluidité des collaborations et échange des d'informations

D'autre part une fraction de la formation en atelier et « non encadrée ». Durant cette partie du travaille l'étudiant pratique seul ou en groupe tant au niveau des interventions que des recherches.

Mode d'évaluation pratiqué

Par un jury interne pour une part et par le professeur d'atelier pour une autre part:

Au terme du cours d'atelier, l'étudiant est capable :

- de poser un diagnostic complet détaillé et motivé quant aux altérations qu'il identifie ;
- de reconnaître, par le biais de recherches scientifique ou de tests empiriques, les différentes techniques, corps, matériaux utilisés pour la réalisation de l'objet/l'œuvre d'art sur lequel il travaille ;
- de proposer des solutions éprouvées ou non encore éprouvées mais motivées, au terme

- de recherches existantes (publications, work shop...) ou personnelles quant aux choix des matériaux à utiliser pour la conservation-restauration de l'œuvre/objet d'art;
- d'intervenir sur une œuvre dans le respect des règles déontologique, de prudence et de sécurité pour lui-même, autrui et pour l'objet/œuvre d'art qui lui est confiée ;
 - De comprendre et d'expliquer oralement ou par tout autre media les résultats de ses recherches et des analyses pratiquées dans l'analyse des œuvres d'art et ce tant pour un public de spécialistes que de non spécialistes;
 - De gérer son matériel, de prévoir les délais, d'organiser son temps pour parvenir à conduire toutes les opérations ou interventions nécessaires à l'exécution du travail endéans l'année académique ;

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours